



Toulouse, vendredi 24 mars 2023

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2023/01856

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Travaux de tiers**Serrer la rive gauche (tous les usagers - dans les deux sens)**

- **à partir du 28/03/2023 à 09:00 au 31/03/2023 à 17:00**
 - o **Canal du Midi**
entre les pk 7.100 (Passerelle Albert Viala) et pk 8.50 (Pont-canal des Herbettes)

Réduire la vitesse (tous les usagers - dans les deux sens)

- **à partir du 28/03/2023 à 09:00 au 31/03/2023 à 17:00**
 - o **Canal du Midi**
entre les pk 7.100 (Passerelle Albert Viala) et pk 8.50 (Pont-canal des Herbettes)

Croisement interdit (tous les usagers - dans les deux sens)



- **à partir du 28/03/2023 à 09:00 au 31/03/2023 à 17:00**
 - o **Canal du Midi**
entre les pk 7.100 (Passerelle Albert Viala) et pk 8.50 (Pont-canal des Herbettes)

Commentaire :

Mesdames et messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés que des travaux sont entrepris par Toulouse Métropole au droit de l'ancienne cale des Auques. Il est demandé aux usagers de la voie d'eau de serrer la rive gauche, d'éviter tout croisement et d'abaisser leur vitesse au niveau des travaux.

Service(s) à contacter :

Service Territorial Toulouse Haute-Garonne, 115 bis, rue des Amidonniers, CS 68506, 31685 TOULOUSE
CEDEX 6

Tél : 05 62 15 11 91 - Fax : 05 62 15 11 99

Date limite d'affichage :

01/04/2023

Adjoint au Chef de Service

Signé

Florent BOUSQUET